

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le 18 octobre 2016 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

Etaients présents : Jean-Louis BAZIN ; Mathieu CHENAL ; Jean-Christophe GROGNIET ; Marie GUNIE ; Samuel LEDANOIS ; Pierre MERMIN ; Erika PIANI ; Julie PONT ; Annie RELIER ; Annie RELIER-TISSERAND ; Sylvie THOMAS ; Annie VANDEKERCKHOVE ; Jean-Michel VORGER.

Représentés :

Excusés : Jean-Christophe MARTIN ; Laurent REY.

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Julie PONT.

Le compte rendu du 12 septembre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant: décision modificative n°3. Cet ajout est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

FINANCES

➤ DECISION MODIFICATIVE N°3

FONCTIONNEMENT	
COMPTE	RECETTES
7381	-41 700
7482	+ 41 700
INVESTISSEMENT	
COMPTE	DEPENSES
2315 op 208	+20 000
2315 op 110	-20 000

➤ DEMANDES SUBVENTIONS

CONTRAT AMBITION REGION ; CONSEIL DEPARTEMENTAL et FDEC 2017

Monsieur Le Maire rappelle qu'aujourd'hui, sur le territoire de la Commune des Avanchers-Valmorel, le carrefour RD 95 / voies communales Le Pré – La Charmette - Le Crey demeure la dernière intersection dangereuse au droit de la voirie départementale. Les voies communales sont restées dans les emprises et configurations séculaires des chemins ruraux d'autrefois. Ce carrefour est complexe et fait apparaître des problématiques à traiter auxquelles un projet d'aménagement conjoint, à mener avec le Conseil Départemental gestionnaire de la voirie, apporte des réponses pertinentes :

- Le projet consiste à repousser le nœud routier sur un replat, plus en amont de la Route Départementale. L'organisation du nœud routier se fait autour d'un giratoire avec - 2 embranchements pour la Route Départementale qui le traverse, - 1 embranchement pour la voie communale de La Charmette, - 1 embranchement pour la voie communale du Crey.
- La voie communale desservant le village du Pré est dissociée du giratoire et aménagée plus en aval.
- Une contre-allée, accessible depuis le village du Pré et qui s'insère ensuite sur la RD en avant du giratoire, permet le stationnement et l'arrêt minute pour la desserte des conteneurs de tri sélectif.
- Les arrêts de bus sont clairement identifiés, accessibles, en dehors des emprises circulées.
- Les cheminements piétons se font sur des trottoirs et passages sécurisés en dehors des emprises circulées.
- L'organisation du giratoire s'accompagne de la mise en place d'une signalétique règlementaire et touristique adaptée ainsi que d'un éclairage public au droit des cheminements piétons et des arrêts de bus.
- Le projet a fait l'objet d'une large concertation auprès des services du Conseil Départemental, des riverains, des futurs utilisateurs, des parents d'élèves... ; l'engagement des travaux est prévu pour Mai 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le projet d'aménagement-sécurisation du carrefour RD 95 / voies communales Le Pré-La Charmette-Le Crey qui entre dans le cadre de l'aménagement d'un espace public concourant à l'attractivité touristique du territoire communal ;

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes les aides mobilisables dans le cadre du Contrat Ambition Région ;
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de la Savoie les aides mobilisables dans le cadre du FDEC 2017 et aménagements de sécurité sur RD

➤ **AVENANT N°2 DSP VALMOREL GESTION**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier la délégation de service public à la SPL Valmorel Gestion et d'établir un avenant :

- S'agissant d'une concession de service public, la redevance de délégation n'est pas soumise à TVA et est donc portée à 125 000 €
- La redevance variable, qui s'ajoute à la redevance plancher sera dans l'hypothèse où le montant du chiffre d'affaire des parkings uniquement, et non du chiffre d'affaire global, dépasserait la somme de 740 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention

PERSONNEL

➤ **CREATION EMPLOI REDACTEUR**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour remplacer le poste d'assistant technique (départ prévu fin décembre 2016), il convient de créer un emploi à temps complet à compter du 19 décembre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** la création d'un emploi de rédacteur - 35 h hebdomadaire

A défaut de recrutement de fonctionnaire il pourra être créé un emploi contractuel

➤ **ASTREINTES HIVER 2016-2017**

Le conseil :

FIXE les dates et la liste du personnel bénéficiaire de l'indemnité d'astreinte d'exploitation d'un montant de 159.20€/semaine au personnel chargé du déneigement suivant le Décret 2003-363 du 15 avril 2003

Permanente soit 20 semaines entre 14 Novembre 2016 et le 16 avril 2017

Monsieur MURAT Daniel Adjoint technique Principal 2ème Classe

Monsieur PETEX Noël Agent de Maîtrise

Permanente soit 16 semaines entre le 5 décembre 2016 et le 2 avril 2017

Monsieur PETEX Gilles Adjoint technique principal 2ème Classe

Monsieur ROBIN Philippe Adjoint technique principal 2ème Classe

Monsieur DESCHAMPS Bernard Adjoint technique principal 1ère Classe

8 ouvriers polyvalents saisonniers chauffeurs déneigement

- Attribue à tout le personnel permanent et saisonnier des services techniques et de la police municipale, une indemnité de 0.74 € par heure de travail effective le dimanche ou jour férié effectué dans le cadre de la durée hebdomadaire de travail soit 35 heures pendant les saisons, conformément à l'arrêté ministériel en date du 19/08/1975.

AFFAIRES DIVERSES

➤ **MODIFICATION STATUTS CCVA**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de modification des statuts de la CCVA, approuvé par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 29 septembre 2016 :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République est venue, par son article 64, modifier l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux compétences obligatoires et optionnelles que doivent exercer les communautés de communes.

Par ailleurs, au terme de l'article 68 de la même loi, les communautés de communes existant à la date de la publication de la loi NOTRe doivent se mettre en conformité avec ses dispositions relatives à leurs compétences, selon la procédure de droit commun définie aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du CGCT avant le 1^{er} janvier 2017, et pour certaines compétences avant le 1^{er} janvier 2018 et 2020.

Il précise par ailleurs que ces modifications doivent avoir lieu avant des délais contraints, faute de quoi, Monsieur le Préfet sera tenu de procéder lui-même à ces modifications en adjoignant l'intégralité des compétences prévues à l'article L. 5214-16 du CGCT.

Les statuts ne connaissent pas d'évolution hormis pour les compétences suivantes :

- Numérique
- Économie d'énergie
- Petite enfance de 0 à 6 ans à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche.

Mathieu CHENAL vote contre. Julie PONT s'abstient.

➤ **DIVERS**

Monsieur le Maire informe le conseil :

- De la convention avec le Syndicat Mixte du Morel pour la mise à disposition d'un agent pour des interventions dans le cadre des TAP
- De l'arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2016 attribuant la dénomination de commune touristique à la commune des Avanchers-Valmorel
- Déneigement : une consultation a été faite dans le cadre du déneigement de la commune. Au vu des études coût commune / coût entreprises, de la qualité du déneigement effectué, il a été décidé de ne pas donner suite au marché.

Pierre MERMIN : Le projet de labellisation FFC (Fédération Française de Cyclisme) effectué par la CCVA pour les chemins VTT est en cours de finalisation. Il comprendra environ 190 km de sentiers balisés, la mise en place de 3700 kits balises subventionnés à 50%. Le coût de l'adhésion annuelle est de 850 €.

Jean-Louis BAZIN : Le schéma départemental de randonnées, effectué par la CCVA et l'APTV, est en cours d'élaboration.

Travaux : la campagne d'enrobés est terminée. Reste la réfection des enrobés suite aux travaux faits sur le secteur de Valmorel.

Sylvie THOMAS : Le bulletin municipal est en cours, il sera publié en fin d'année. Le conseil renouvelle la distribution des colis de fin d'année aux aînés (personnes âgées de plus de 70 ans).

L'ensemble du conseil remercie l'association MONTAGNEX pour le travail effectué sur les postes informatiques de l'école. Les enfants bénéficient depuis la rentrée scolaire d'un parc informatique totalement reconfiguré.

Une sortie cinéma à Valmorel est prévue pour l'ensemble des enfants de l'école de La Croix de Fer le 15 décembre 2016.

L'ensemble du conseil rappelle son souhait que soit re-transférée aux communes membres de la CCVA la compétence tourisme, en cas de regroupement des communautés de communes de Tarentaise.

La séance est levée à 22h00.